

**POUR INFORMATION**

DIX-NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général**Premier rapport supplémentaire:
XVIII^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé
au travail et Sommet sur la sécurité et la santé
(Séoul, République de Corée,
29 juin - 2 juillet 2008)**

1. A sa 301^e session (mars 2008), le Conseil d'administration a décidé d'envoyer une délégation tripartite au XVIII^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail et au Sommet sur la sécurité et la santé (Séoul, République de Corée, 29 juin - 2 juillet) organisés conjointement par le Bureau international du Travail, l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) et l'Agence coréenne pour la sécurité et la santé au travail (KOSHA). Le Sommet de haut niveau sur la sécurité et la santé s'est tenu le 29 juin avant l'ouverture du Congrès mondial et a constitué une tribune permettant de débattre des moyens de promouvoir la sécurité et la santé au travail dans le monde.
2. Le sommet a réuni 46 responsables et dirigeants influents participant au renforcement de la sécurité et de la santé au travail; parmi ceux-ci, M^{me} S. Pillai (représentant le groupe gouvernemental du Conseil d'administration), Sir Roy Trotman (Vice-président travailleur du Conseil d'administration) et M. T. Suzuki (représentant le groupe des employeurs du Conseil d'administration), de même que M. A. Diop (directeur exécutif, Secteur de la protection sociale). Parmi les autres participants, on peut citer des ministres du travail, des représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs, de hauts responsables d'entreprises multinationales, d'organismes et d'instituts de sécurité et de santé au travail, ainsi que d'institutions de sécurité sociale.
3. Sur la base d'un examen des derniers développements et d'une évaluation de la situation en cours en ce qui concerne la sécurité et la santé, le sommet a débouché sur un accord politique reconnaissant la valeur de lieux de travail sûrs et sains sous la forme de la Déclaration de Séoul sur la sécurité et la santé au travail (annexe). Cette déclaration a été adoptée et signée à l'unanimité par les participants au sommet qui se sont engagés à accorder un degré de priorité élevé à la sécurité et à la santé au travail dans les programmes d'activités nationaux et internationaux. Pour les praticiens, la déclaration sera un outil politique puissant qui aidera à mobiliser le soutien politique nécessaire aux stratégies et aux programmes visant à réaliser les objectifs de la sécurité et de la santé au travail.
4. Le Congrès mondial a constitué une opportunité sans précédent d'engager un dialogue sur la sécurité et la santé pour plus de 4 500 participants, dont 1 800 issus d'horizons

internationaux. Le BIT a ouvert la séance plénière par la projection d'un message vidéo du Directeur général, suivi d'une présentation des récentes avancées et des nouveaux thèmes de préoccupation en la matière. Plusieurs sessions parallèles ont été organisées dans la foulée. On peut citer notamment des sessions techniques, des réunions régionales et des colloques portant sur toute une série de préoccupations liées à la sécurité et à la santé au travail. Toutes ces sessions ont été l'occasion de partager des connaissances et des conclusions de recherches scientifiques qui permettront de renforcer la collaboration à l'échelon international. Le congrès s'est terminé avec l'invitation lancée par le représentant du gouvernement de la Turquie à se réunir à Istanbul (Turquie) en 2011 à l'occasion du XIX^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail.

Genève, le 3 octobre 2008.

Document soumis pour information.

Annexe

Déclaration de Séoul sur la sécurité et la santé au travail

Sommet sur la sécurité et la santé

S'étant réuni à Séoul, République de Corée, le 29 juin 2008 à l'occasion du XVIII^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail, organisé conjointement par le Bureau international du Travail (BIT), l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) et l'Agence coréenne pour la sécurité et la santé au travail (KOSHA), avec la participation de professionnels du domaine, de représentants des employeurs et des travailleurs, de représentants de la sécurité sociale, de décideurs et d'administrateurs, tous acteurs de haut niveau;

Reconnaissant la gravité des conséquences des accidents du travail et des maladies liés au travail, dont 2,3 millions de décès par an dans le monde et des pertes équivalent, selon les estimations du Bureau international du Travail, à 4 pour cent du produit intérieur brut (PIB) à l'échelle mondiale;

Reconnaissant que l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail a une incidence favorable sur les conditions de travail, la productivité et le développement économique et social;

Rappelant que le droit à un milieu de travail sûr et salubre devrait être reconnu en tant que droit humain fondamental et que la mondialisation doit aller de pair avec des mesures de prévention afin de garantir la sécurité et la santé au travail pour tous;

Reconnaissant l'importance des instruments de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en matière de sécurité et de santé au travail et le rôle important de la contribution de l'AISS et de ses membres dans la mise en œuvre de ces instruments;

Rappelant que la promotion de la sécurité et de la santé au travail et la prévention des accidents et des maladies en milieu de travail sont des éléments centraux de la mission fondatrice de l'OIT et de l'Agenda du travail décent;

Rappelant que la prévention des risques professionnels et la promotion de la santé des travailleurs font partie intégrante de la sécurité sociale et constituent également un aspect important du mandat de l'AISS et de son Cadre conceptuel de la sécurité sociale dynamique;

Reconnaissant l'importance de l'éducation, de la formation, de la consultation et de l'échange d'informations et de bonnes pratiques en matière de prévention et de promotion des mesures préventives;

Reconnaissant le rôle important joué par les gouvernements et les partenaires sociaux, par les organismes professionnels du domaine de la sécurité et de la santé, ainsi que par les institutions de sécurité sociale, dans la promotion de la prévention et dans la fourniture de services de traitement, de soutien et de réadaptation;

Reconnaissant l'importance de la coopération entre les organisations et les institutions internationales;

Saluant les progrès accomplis dans l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail grâce aux efforts accomplis aux niveaux national et international;

Déclare que:

1. La promotion d'un niveau élevé de sécurité et de santé au travail est de la responsabilité de la société dans son ensemble et que tous les membres de la société doivent contribuer à la réalisation de cet objectif en s'assurant que la priorité est donnée à la sécurité et à la santé au travail dans les programmes nationaux, tout en établissant et en maintenant une culture de prévention nationale en la matière.
2. Une culture de prévention nationale en matière de sécurité et de santé est celle où le droit à un milieu de travail sûr et salubre est respecté à tous les niveaux, où les gouvernements, les employeurs et les travailleurs s'emploient activement à assurer un milieu de travail sûr et salubre au moyen d'un système de droits, de responsabilités et d'obligations définis, et où le principe de prévention se voit accorder la plus haute priorité.
3. L'amélioration continue de la sécurité et de la santé au travail devrait être encouragée par l'introduction d'un système de gestion de la sécurité et de la santé au travail, et par l'élaboration d'une politique nationale en conformité avec les principes énoncés dans la partie II de la convention (n° 155) de l'OIT sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981.
4. Les gouvernements devraient:
 - envisager de ratifier prioritairement la convention (n° 187) de l'OIT concernant le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, ainsi que les autres conventions pertinentes de l'OIT dans le domaine de la sécurité et de la santé, et garantir l'application de leurs dispositions, en tant que moyen pour améliorer de manière systématique les performances nationales en la matière;
 - garantir que des mesures sont prises en continu afin de créer et de renforcer une culture de prévention nationale en matière de sécurité et de santé;
 - garantir que la sécurité et la santé des travailleurs sont protégées par un système adéquat et approprié d'application des normes de sécurité et de santé, y compris un système d'inspection du travail solide et efficace.
5. Les employeurs devraient s'assurer:
 - que la prévention fait partie intégrante de toutes leurs activités, étant donné que des normes élevées de sécurité et de santé au travail sont indispensables au succès de ces activités;
 - que des systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail sont établis de manière efficace en vue d'améliorer la sécurité et la santé sur le lieu de travail;
 - que les travailleurs et leurs représentants sont consultés, formés, informés et associés à toutes les mesures relatives à leur sécurité et à leur santé au travail.
6. Affirmant le droit des travailleurs à un milieu de travail sûr et salubre, les travailleurs devraient être consultés sur les questions qui ont trait à leur sécurité et à leur santé et devraient:
 - suivre les instructions et les procédures de sécurité et de santé, y compris celles relatives au port d'équipement de protection individuelle;

- participer aux activités de formation et de sensibilisation organisées en matière de sécurité et de santé;
 - coopérer avec leur employeur en ce qui concerne les mesures relatives à leur sécurité et à leur santé au travail.
7. Le Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail est une tribune idéale pour partager des connaissances et des expériences en vue de réaliser un milieu de travail sûr, salubre et productif.
 8. Les progrès accomplis dans la réalisation de la sécurité et de la santé au travail devraient être réexaminés à l'occasion du XIX^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail en 2011.
 9. Les participants au sommet s'engagent à prendre l'initiative en vue de promouvoir une culture préventive de la sécurité et de la santé, en accordant une priorité élevée à la sécurité et à la santé du travail au niveau national.

Signataires


 Samir ABDALLAH ALI
 Minister
 Ministry of Labour, Palestinian National Authority

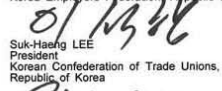

 Shunichi ARAKI
 President
 Japan National Institute of Occupational Safety and Health, Japan


 Leo CAREY
 Vice President
 National Safety Council, United States

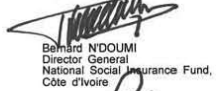

 Antoine FREROT
 Chief Executive Officer
 Veolia Water, France


 Hyun Jong HONG
 Vice President
 GS Caltex Corporation, Republic of Korea

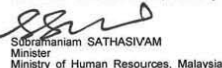

 Young Vae KIM
 Vice-Chairman & Chief Executive Officer
 Korea Employers Federation, Republic of Korea

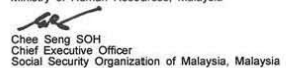

 Suk-Haeng LEE
 President
 Korean Confederation of Trade Unions, Republic of Korea



 Mmshahidi MDLADLANA
 Minister
 Department of Labour, South Africa

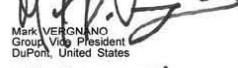

 Bernard N'DOUMI
 Director General
 National Social Insurance Fund, Côte d'Ivoire

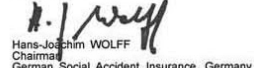

 Gerhard PETERS
 Board Chairman
 HOCHTIEF Construction AG, Germany


 Sdbramaniam SATHASIVAM
 Minister
 Ministry of Human Resources, Malaysia


 Chee Seng SOH
 Chief Executive Officer
 Social Security Organization of Malaysia, Malaysia

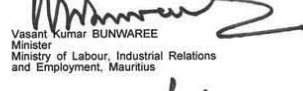

 Orschanh THAMMAVONG
 Minister
 Ministry of Labour and Social Welfare, Lao People's Democratic Republic

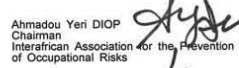

 Mark VERGNANO
 Group Vice President
 DuPont, United States


 Hans-Joachim WOLFF
 Chairman
 German Social Accident Insurance, Germany



 Assane DIOP
 Executive Director, Social Protection
 International Labour Office

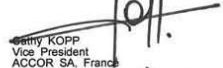

 Noori AL-HILFI
 Deputy Minister
 Ministry of Labour and Social Affairs, Iraq

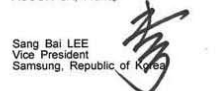

 Vasant Kumar BUNWAREE
 Minister
 Ministry of Labour, Industrial Relations and Employment, Mauritius

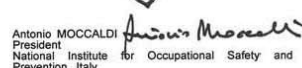

 Ahmadou Yeri DIOP
 Chairman
 Interfrench Association for the Prevention of Occupational Risks

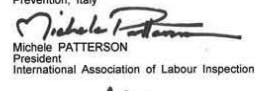

 Mody GUIRO
 Vice President
 International Trade Union Confederation


 Seok Chul JUNG
 President
 Federation of Korean Trade Unions, Republic of Korea

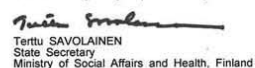

 Cathy KOPP
 Vice President
 ACCOR SA, France


 Sang Bai LEE
 Vice President
 Samsung, Republic of Korea


 Antonio MOCCALDI
 President
 National Institute for Occupational Safety and Prevention, Italy

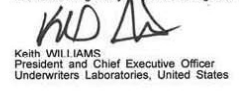

 Michele PATTERSON
 President
 International Association of Labour Inspection


 Sudha PILLAI
 Government Representative
 ILO Governing Body Tripartite Delegation

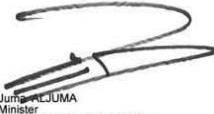

 Terttu SAVOLAINEN
 State Secretary
 Ministry of Social Affairs and Health, Finland

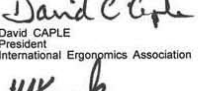

 Tashio A. SUZUKI
 Employers' Representative
 ILO Governing Body Tripartite Delegation


 Cardinal Leroy TROTMAN
 Workers' Representative
 ILO Governing Body Tripartite Delegation

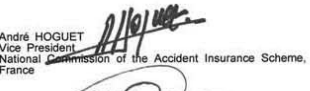

 Keith WILLIAMS
 President and Chief Executive Officer
 Underwriters Laboratories, United States

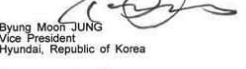

 Corazon S. DE LA PAZ-BERNARDO
 President
 International Social Security Association



 Jurfa AL-JUMA
 Minister
 Ministry of Manpower, Oman

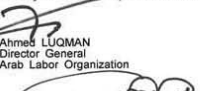

 David CAPLE
 President
 International Ergonomics Association

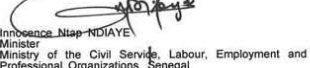

 Mustafa RONUK
 Deputy Undersecretary
 Ministry of Labour and Social Security, Turkey

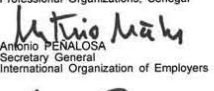

 André HOGUET
 Vice President
 National Commission of the Accident Insurance Scheme, France


 Byung Moon JUNG
 Vice President
 Hyundai, Republic of Korea


 Young Hee LEE
 Minister
 Ministry of Labour, Republic of Korea

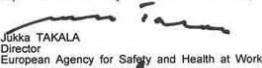

 Ahmed LUOMAN
 Director General
 Arab Labor Organization

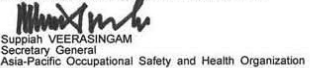

 Innocence Niap NDIAYE
 Minister
 Ministry of the Civil Service, Labour, Employment and Professional Organizations, Senegal


 Antonio PENALOSA
 Secretary General
 International Organization of Employers



 Jorma RANTANEN
 President
 International Commission on Occupational Health


 Yohtaro SAWADA
 President
 Japan Industrial Safety and Health Association, Japan


 Jukka TAKALA
 Director
 European Agency for Safety and Health at Work


 Supiah VEERASINGAM
 Secretary General
 Asia-Pacific Occupational Safety and Health Organization


 Glenis WILLMOTT
 Member
 European Parliament


 Min-Ki NOH
 President
 Korea Occupational Safety and Health Agency, Republic of Korea